



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL
COMMISSION DES COMPETITIONS LIBRES
SECTION JEUNES

Réunion n°4 du 07 décembre 2020

Ont participé en visioconférence :

Mme Ginette LELION, MM. Gérard SCHALEBROODT, MM. Daniel RESSE, Mme Marie-Jésus POUSSIER
et MM Bruno FARINA

Absent excusé :

Mr Bernard PETIT

.....

Les décisions ci-après de la Commission des Compétitions Libres Section Jeunes sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la commission d'appel départementale du D.E.F.

Matches du 10 octobre 2020

HOMOLOGATION
Championnats et Plateaux

DOSSIER EXAMINE

N°23154222

U13 D3 C – ST MARCEL F2 – CA PITRES 2

La commission prend connaissance de la décision de la CDD n°9 du 12.11.2020, fait application de la décision, donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 à 3 au club de CA PITRES pour en faire bénéficier le club de ST MARCEL sur le score de 3 à 0.

Matches du 17 octobre 2020

N°23153798

U18 D3 A – FC PAYS DU NEUBOURG 2 – ENT FCSA-BERNAY 1

La commission prend connaissance de la décision de la Commission d'appel n°3 du 17.11.2020, fait application de la décision, homologue le match sur le score de FC PAYS DU NEUBOURG 2 – ENT FCSA-BERNAY 1 : 2 : 1

VALIDATION DE PLATEAUX U7, U9, U9F et U11F

Pour être validés, les clubs organisateurs doivent faire parvenir au D.E.F. dans les 48h :

- La fiche de bilan du plateau
- La liste des licenciés(e) de chaque équipe



Validé



Fiche de rencontre équipe absente

La Présidente
Ginette LELION

Le Secrétaire de séance
Gérard SCHALEBROODT